

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Délibération n° D-2022-201

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

Tarifs Municipaux - Occupation du Domaine Public du site Port-
Boinot - Activités ludiques de loisirs et d'animations
saisonnnières

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Tarifs Municipaux - Occupation du Domaine Public du site Port-Boinot - Activités ludiques de loisirs et d'animations saisonnières

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Avec la création de Port Boinot et ses 25 000 m² aménagés, Niort devient la porte d'entrée du Marais poitevin avec l'objectif de valoriser le mode fluvial pour se déplacer.

Le site peut ainsi accueillir l'organisation d'animations ludiques aquatiques et de loisirs notamment pour des activités de location de canoës, kayaks ou pédalos.

Les articles L2122-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques prévoit que les activités ayant lieu sur le domaine public doivent faire l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance.

La périodicité et la spécificité de ces activités sur ce site ne constitueront pas une activité commerciale au sens propre du terme. Ces activités en rapport avec la Sèvre Niortaise nécessitent l'usage du ponton, d'un chalet pour le stockage du matériel et la location de celui-ci.

Aussi, la Ville de Niort, afin de favoriser l'organisation d'animations sur le site de Port Boinot et des activités ludiques et de loisirs propose un tarif d'occupation du domaine public forfaitaire d'un montant de 600 euros mensuel pour l'année 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le principe des éléments d'occupation payante du site de Port Boinot : ponton, espace occupé par le chalet et location du chalet lui-même ;
- adopter le tarif forfaitaire de 600,00 € par mois pour l'occupation du domaine public sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ